

Utiliser l'intelligence artificielle (IA) dans la fonction publique bruxelloise : technologies, cadre juridique et déontologique

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

280,00 €

Nombre max. de participants/session

10

Prix/session réservée

2.550,00 €

Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

Durée de la formation

2 journées (14 heures de formation)

Personne de contact

Patrick GILET Gestionnaire de dossiers clients - Gestionnaire IT

pgilet@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

L'ambition de cette formation est de permettre aux participants d'appréhender les possibilités offertes par les technologies de l'intelligence artificielle générative dans le contexte de l'administration publique bruxelloise. Elle inclut les aspects juridiques, éthiques et déontologiques.

Objectifs

- Découvrez le potentiel de l'intelligence artificielle générative dans le contexte professionnel de l'administration publique.

- Comprendre les fonctionnalités de l'IA générative.
- Tester concrètement, par des exercices, les limites fixées par le cadre juridique, éthique et déontologique de son utilisation.
- Expérimenter les logiciels d'intelligence artificielle utiles dans la vie professionnelle, en ciblant des utilisations liées à la génération de contenus ou à l'organisation des processus.
- Comprendre les conditions de bon fonctionnement de l'intelligence générative pour optimiser les réponses.

Public cible

Cette formation est ouverte à tous les agents qui disposent d'une littéracie numérique. Dans le cadre des sessions réservées, la constitution de groupes peut tenir compte du fait que les agents exercent ou non des fonctions managériales.

Méthodes pédagogiques

La formation est l'occasion d'allier la pratique à la réflexion juridique et déontologique. En ateliers collaboratifs, seront proposées des tâches concrètes d'utilisation de l'IA dans la fonction publique locale (Chatbots, génération de rapports, création d'emailings, automatisation, etc.). Les participants travailleront sur des cas pratiques pour résoudre des problèmes concrets (par exemple pour distinguer les outputs fiables et non fiables, analyser un jeu de données anonymisées, identifier des tendances ou créer des visuels pertinents). Dans chaque cas proposé, le participant devra identifier les mesures nécessaires à une utilisation responsable et respectueuse de la législation de l'IA dans l'administration publique.

Contenu

- Introduction à l'IA générative : définitions et enjeux. Mise en contexte des attentes du secteur public.
- Présentation des aspects juridiques encadrant l'IA générative en 2025 : dans l'UE et au niveau belge (le plan national de convergence pour le développement de l'intelligence artificielle, la Charte pour l'utilisation responsable de l'IA dans les services publics).
- Présentation des aspects éthiques (manipulation, désinformation) et déontologiques (absence de transparence, respect des utilisateurs).
- Survol des fondamentaux techniques de l'IA (machine Learning, Deep Learning, réseaux neuronaux) et de l'IA générative (NLP, tokenisation, vectorisation, inférence, GPT, RAG).
- Exemples concrets d'utilisation de l'IA dans le secteur public : Chatbots, génération de rapports, création d'emailings, automatisation.
- Comprendre les biais, les limitations et les hallucinations de l'IA générative.
- Cas pratiques pour distinguer les outputs fiables et non fiables.
- Formation à la création de prompts efficaces pour maximiser les résultats d'une IA générative.
- Utilisation de l'approche RISEN (Rôle, Input, Steps, Expectations, Narrowing)
- Cas pratiques avec ChatGPT, Gemini et Perplexity.
- Création de textes, présentations et graphiques en lien avec les besoins administratifs. Exploration des fonctionnalités de Copilot dans Teams, Word, Excel et PowerPoint.
- Utilisation de l'IA pour analyser les résultats d'un sondage réalisé sur Mentimeter.

- Création de visualisations avec Excel et PowerPoint.
- Identifier des mesures pour une utilisation responsable et respectueuse de la législation de l'IA dans l'administration.

Disponibilité au catalogue

Du 18 août 2025 au 18 août 2028